

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-011 DU 20 JANVIER 2009

Chargeant Monsieur Grégoire
AKOFODJI, Ministre de l'Industrie de
l'intérim de Monsieur Issa BADAROU-
SOULE, Ministre Délégué auprès du
Président de la République chargé de
l'Economie Maritime, des Transports
Maritimes et Infrastructures Portuaires
pour compter du mardi 20 janvier 2009.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 19 mars 2006;
- VU le Décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n°2009-009 du 20 janvier 2009 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 20 janvier 2009 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mardi 20 janvier 2009, Monsieur **Grégoire AKOFODJI**, Ministre de l'Industrie est chargé de l'intérim de Monsieur Issa BADAROU-SOULE, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 janvier 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et P.O.
Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale
chargé de l'intérim,



Issifou KOGUI N'DOURO